

Compte-rendu sommaire du conseil communautaire du 8 juillet 2019
Salle Jacques Prévert à Melle

Votants :

- Délibération 169-2019 à 178-2019	: 85
- Délibération 179-2019	: 84
- Délibération 180-2019	: 82
- Délibération 181-2019 à 184-2019	: 83
- Délibération 185-2019	: 82
- Délibération 186-2019 à 191-2019	: 81

Convocation du conseil communautaire	: 2 juillet 2019
Affichage du compte-rendu sommaire	: 15 juillet 2019

Titulaires Présents : AMIOT Gilles, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, BARILLOT Dorick jusqu'à la délibération 178-2019, BARRE Daniel jusqu'à la délibération 185-2019, BARRE Gérard, BAUDON Christian, BELAUD Bernard jusqu'à la délibération 179-2019, BERNARDIN Jocelyne, BERTON Jacques, BOINIER Philippe, BOUCHET Jacqueline jusqu'à la délibération 183-2019, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny, COLLET Gérard, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELAGE Alain, DENIS Luc, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GILLIER Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain jusqu'à la délibération 185-2019, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JONES Arthur, LABROUSSE Christophe, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LE MARREC Sylvie, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, MONNERON Christian jusqu'à la délibération 185-2019, NIVAU Christian, NIVELLE Jean-Pierre jusqu'à la délibération 184-2019, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, PROUST Joël, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, REDIEN Claude, RICHARD Yoann, RIVAUD Marie-Joseph, ROUXEL Patricia, ROYER Yvan-Pierre, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SILLON Jean-Claude, THIBAUT Evelyne, VAIE Jean-Marie, VEQUE Marie-Claire

Suppléants votants : MAUZE Marie-Madeleine, POUPARD Michel

Absents représentés : AURIAUX Maryline (pouvoir à PINEAU Jacques), BALLAND Serge (pouvoir à QUINTARD Jacques), BERNARD Éric (pouvoir à GUERY Patrice), BERNARD Pierre (pouvoir à LEMAREC Sylvie), BLANCHET Philippe (pouvoir à NOUREAU Dominique), CHARTIER Bernard (pouvoir à VAIE Jean-Marie), DANCRE Maryvonne (pouvoir à DANIAUD-HEURTEBISE Murielle), DEMPURE Jean-Jacques (pouvoir à QUINTARD-MELOUKI Jacqueline), GABOREAU Bernard (pouvoir à NIVELLE Jean-Pierre), GOMES François, JOUANNET Paul (pouvoir à BERNARDIN Jocelyne), LEROY André (pouvoir à AUBOUIN Annick), LONGEAU Daniel (pouvoir à DUPIN Jacques), MAGNAIN Sylvie (pouvoir à REDIEN Claude), MAZIN Jean-Claude (pouvoir à CACLIN Philippe), ROY Jean-Marie (pouvoir à BRUNET Sylvie), TROCHON Patrick (pouvoir à ROUXEL Patricia), WAROUX Jean (pouvoir à MICHELET Fabrice)

Madame BOUCHET Jacqueline a donné pouvoir à Monsieur DELAGE Alain à partir de la délibération 184-2019.

Monsieur GRIFFAULT Sylvain a donné pouvoir à Madame COCHIN Fanny à partir de la délibération 186-2019.

Monsieur BARRE Daniel a donné pouvoir à Madame POINAS Sylviane à partir de la délibération 186-2019.

Suppléants présents non-votants : BECHON Michel, GERMAIN Yves, TACHERON Marie-Ange

Absents excusés : DELEZAY Gaëtan, FERRU Cédric, GAGNAIRE Laurent, GUERINEAU François, JUCHAULT Claude, MARTIN François, MAYOT Bertrand, NOURISSON Jacques, PETIT Serge, SICAULT Jean-Claude, THELLIER Odile, VIGNIER Fabienne

Absents non excusés : ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARREAU Bruno, BARREAUD Michel BEAUMONT Jean-Pierre, BERTHON Marie-France, BONNET Line, BOUTIN Jacqueline, BOUTIN Patrick, BUTRE Sabrina, CAQUINEAU Emmanuel, CATHELINÉAU Frédéric, CHASSIN Julien, CLISSON Jean-Louis, COLLON Gérard, COMPERE Francis, COURTIQOUX Laetitia, COUTANT Christian, DEVES Karen, DOUCET André, DOUIT Joël, DUPUIS Patrick, DURGAND François, ELIARD Véronique, FERRU Chantal, FOUCHE Jean-Louis, GARANDEAU Dany, GUIBERT Monique, GUIBET Mireille, HARDOUIN Elise, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, INGRAND Emmanuel, LAPRADE Daniel, LEDOUX Nadine, LEMELE Christian, LEPINOUX Marie-Claude, MALVAUD Gérard, MEUNIER Magaly, MOREAU Olivier, MOUNOURY Didier, NOCQUET Patrice, PAILLAUD Gilbert, PAILLAUD Raymond, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PICARD Christian, PICHON Gilles, POMMIER Jean-Marie, RENAUD Francis, RICHARD Eric, ROBICHON Hervé, TERRY Patrick, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, VINCENT Sylviane

Président de séance : Fabrice MICHELET

Secrétaire de séance : Jean-José FEBRERO

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 35 et énumère les pouvoirs.

TRANSFERT DE COMPETENCES DES ECOLES DE CELLES-SUR-BELLE

Délibération n° 169-2019

Compétence optionnelle équipements préélémentaires et élémentaires - Définition de l'intérêt communautaire à compter du 1^{er} septembre 2019 - Ecoles de Celles-sur-Belle et RPI Verrines Montigné

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour et 8 abstentions :

- approuve, dans les conditions de majorité qualifiée, l'extension de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Equipements sportifs et culturels préélémentaire et élémentaires » en complément de celui défini par délibération du 13 novembre 2017,
- autorise le transfert des 4 équipements préélémentaires et élémentaires mentionnés dans la présente délibération à compter du 1^{er} septembre 2019,
- autorise Monsieur le président à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération notamment le procès-verbal de mise à disposition des biens et la convention de remboursement des frais d'entretien signée avec la commune de Celles-sur-Belle.

Délibération n° 170-2019

Création d'emplois permanents dans le cadre de la prise de la compétence scolaire sur Celles-Sur-Belle

Filière de l'emploi	Grade	Temps de travail transféré
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	14h40/35
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	26h11/35
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	18h43/35
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	12h45/35
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	14h16/35
Filière animation	Adjoint territorial d'animation	35h/35
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	28h35/35
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h/35
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	29h/35
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	31h51/35
Filière Médico-sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	11h37/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	23h39/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	33h/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	34h20/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	14h27/35
Filière technique	Adjoint technique territorial	23h14/35
Filière technique	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	27h/35
Filière technique	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	30h/35
Filière technique	Agent de maîtrise	35h/35

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour et 8 abstentions :

- approuve la création des postes permanents conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n° 171-2019

Secteur de recrutement pour les inscriptions scolaires - Ecoles de Celles-sur-Belle

SITES SCOLAIRES	SECTEUR DE RATTACHEMENT
CELLES-SUR-BELLE & RPI VERRINES/MONTIGNE	CELLES-SUR-BELLE (CELLES-SUR-BELLE - VERRINES-SOUS-CELLES - MONTIGNE - SAINT-MEDARD)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 77 voix pour et 8 abstentions :

- valide l'ajout des écoles de Celles-sur-Belle quant au secteur de recrutement pour les inscriptions scolaires.

FINANCES

Délibération n° 172-2019

Rapport de la CLECT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- prend acte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Délibération n° 173-2019

Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2019 - Fixation du montant définitif

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2019
AIGONNAY	39 923 €
ALLOINAY	258 797 €
ARDILLEUX	6 456 €
ASNIERES EN POITOU	-945 €
AUBIGNE	9 322 €
BEAUSSAIS - VITRE	53 143 €
BOUIN	9 535 €
BRIEUIL SUR CHIZE	14 493 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	20 751 €
CAUNAY	7 594 €
CELLES SUR BELLE	733 713 €
CHAIL	42 907 €
CHEF BOUTONNE	341 366 €
CHENAY	39 073 €
CHERIGNE	-5 605 €
CHEY	35 461 €
CHIZE	105 380 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	47 774 €
COUTURE D'ARGENSON	32 674 €
CREZIERES	3 010 €
ENSIGNE	-8 905 €
EXOUDUN	26 287 €
FONTENILLE ST MARTIN	55 598 €
FRESSINES	110 872 €
HANC	24 788 €
JUILLE	-9 353 €
LA BATAILLE	5 857 €
LA CHAPELLE POUILLOUX	13 242 €
LA COUARDE	19 166 €
LA MOTHE SAINT-HERAY	231 560 €
LE VERT	10 238 €
LES FOSSES	27 350 €
LEZAY	284 484 €
LIMALONGES	42 097 €
LORIGNE	24 996 €
LOUBIGNE	7 394 €
LOUBILLE	38 115 €
LUCHE SUR BRIOUX	17 136 €
LUSSERAY	-264 €
MAIRE LEVESCAULT	29 153 €
MAISONNAY	60 255 €
MAZIERES-SUR-BERONNE	27 676 €
MELLE	856 263 €
MELLERAN	51 919 €
MESSE	14 338 €
MONTALEMBERT	18 978 €
MOUGON-THORIGNE	256 365 €
PAIZAY-LE-CHAPT	-25 069 €
PAIZAY-LE-TORT	46 412 €
PERIGNE	50 100 €

PERS	3 539 €
PIOUSSAY	14 878 €
PLIBOU	8 680 €
POUFFONDS	27 782 €
PRAILLES	46 122 €
ROM	68 607 €
SAINT COUTANT	17 593 €
SAINTE BLANDINE	43 294 €
SAINTE SOLINE	32 616 €
SAINT GENARD	25 961 €
SAINT LEGER DE LA MARTINIÈRE	324 135 €
SAINT MARTIN LES MELLE	282 128 €
SAINT MEDARD	20 886 €
SAINT ROMANS LES MELLE	60 465 €
SAINT VINCENT LA CHATRE	44 055 €
SAUZE-VAUSSAIS	272 737 €
SECONDIGNE SUR BELLE	99 821 €
SELIGNE	7 863 €
SEPVRET	35 348 €
SOMPT	20 502 €
TILLOU	20 829 €
VANCAIS	13 143 €
VANZAY	13 293 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	11 957 €
VILLEFOLLET	-19 859 €
VILLEMEN	8 243 €
VILLIERS EN BOIS	23 878 €
VILLIERS SUR CHIZE	10 049 €
Total	5 640 416 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 83 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- approuve la révision des attributions de compensation provisoires versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2019, selon la proposition ci-dessus.

Délibération n° 174-2019

Décision modificative - Budget annexe Assainissement collectif - DM1

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
022	022	Dépenses imprévues	- 2 000,00 €
014	706129	Reversement agence de l'eau	35 000,00 €
TOTAL			33 000,00 €

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT RECETTES	Crédits
013	64198	Autres remboursements	1 500,00 €
70	70611	Redevance assainissement collectif	26 500,00 €
76	7622	Produits d'autres immobilisations	5 000,00 €
TOTAL			33 000,00 €

Chapitre	Compte	LIBELLE INVESTISSEMENT DEPENSES	Crédits
16	1641	Remboursement emprunts	31 000,00 €
23	2315	Installations en cours	- 31 000,00 €
TOTAL			- €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la DM1/2019 du budget annexe Assainissement collectif telle que présentée.

Délibération n° 175-2019

Décision modificative - Budget principal - DM2

Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT DEPENSES	Crédits
011	60612-251	Electricité	5 000,00 €
011	60621-212	Combustible	5 000,00 €
011	60623-251	Alimentation	22 000,00 €
011	6067-212	Fournitures scolaires	35 000,00 €
011	6156-212	Maintenance	3 000,00 €
011	6262-212	Frais de télécommunication	2 000,00 €
011	62878-510	Remboursement de frais	43 000,00 €
011	6261-020	Frais d'affranchissement	13 419,99 €
012	64111-212	Personnel titulaire	180 000,00 €
014	739211-020	Attributions de compensation	- 240 248,97 €
TOTAL			68 171,02 €
Chapitre	Compte	LIBELLE FONCTIONNEMENT RECETTES	Crédits
70	7067-251	Recettes cantines	32 000,00 €
70	7067-64	Recettes accueil périscolaire	18 000,00 €
73	73211-020	Attributions de compensation	6 171,02 €
74	74718-255	Autres participations	12 000,00 €
TOTAL			68 171,02 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la DM2/2019 du budget principal telle que présentée.

Délibération n° 176-2019

FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) - Répartition entre la communauté de communes Mellois en Poitou et ses communes membres

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 84 voix pour et 1 voix contre :

- approuve la répartition de droit commun proposée par Monsieur le président.

Délibération n° 177-2019

DSC - Dotation de solidarité communautaire - Vote des modes de calcul et des critères de répartition entre les communes membres

Les critères de pondération choisis sont les suivants :

- Population : 25 %
- Potentiel financier : 25 %
- Revenu moyen par habitant : 25 %
- Longueur de voirie : 12.5 %
- Nombre de logements sociaux : 12.5 %

2019	DSC 150 000 €
Communes	Total
AIGONDIGNE	10 758,55 €
ALLOINAY	2 218,11 €
ASNIERES EN POITOU	934,44 €
AUBIGNE	1 171,95 €
BEAUSSAIS - VITRE	2 435,20 €
BRIEUIL SUR CHIZE	702,91 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	3 733,80 €
CAUNAY	1 031,64 €
CELLES SUR BELLE	11 051,66 €
CHEF BOUTONNE	7 641,65 €
CHENAY	1 567,17 €

CHERIGNE	817,47 €
CHEY	1 683,42 €
CHIZE	2 592,20 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	1 969,61 €
COUTURE D'ARGENSON	1 305,92 €
ENSIGNE	1 086,81 €
EXOUDUN	1 805,03 €
FONTENILLE ST MARTIN	1 757,49 €
FONTIVILLIE	2 801,42€
FRESSINES	3 239,02 €
JUILLE	713,38 €
LA CHAPELLE POUILLOUX	946,40 €
LA MOTHE SAINT HERAY	4 475,43 €
LE VERT	800,10 €
LES FOSSES	1 422,80 €
LEZAY	4 932,88 €
LIMALONGES	2 272,26 €
LORIGNE	1 238,69 €
LOUBIGNE	940,63 €
LOUBILLE	1 424,06 €
LUCHE SUR BRIOUX	851,37 €
LUSSERAY	843,91 €
MAIRE LEVESCAULT	1 727,67 €
MAISONNAY	1 158,41 €
MARCILLE	2 666,48 €
MELLE	21 453,70 €
MELLERAN	1 713,76 €
MESSE	999,08 €
MONTALEMBERT	1 166,29 €
PAIZAY LE CHAPT	1 069,55 €
PERIGNE	2 505,94 €
PERS	674,01 €
PLIBOUX	1 099,13 €
PRAILLES-LA-COUARDE	3 013,71 €
ROM	2 516,60 €
SAINT-COUTANT	1 204,48 €
SAINTE-SOLINE	1 388,21 €
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	1 873,10 €
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	1 903,58 €
SAUZE-VAUSSAIS	3 926,34 €
SECONDIGNE SUR BELLE	1 603,14 €
SELIGNE	772,05 €
SEPVRET	1 731,29 €
VALDELAUME	4 096,76 €
VANCAIS	1 102,04 €
VANZAY	1 006,02 €
VERNOUX SUR BOUTONNE	983,18 €
VILLEFOLLET	943,92 €
VILLEMAIN	933,24 €
VILLIERS EN BOIS	722,62 €
VILLIERS SUR CHIZE	878,34 €
	150 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 83 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- accepte cette répartition entre l'EPCI et les communes membres,
- valide les critères de pondération,
- valide la répartition entre les communes membres,
- annule et remplace le dispositif DSC prévu dans le pacte adopté fin 2018.

AFFAIRES GENERALES

Délibération n° 178-2019

Prise de compétences facultatives - Infrastructures de charge en lien avec le SIEDS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 83 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- prend acte de la prise de compétence facultative « Infrastructure de charge » à compter du 01/01/2020. Les modifications statutaires interviendront au prochain conseil communautaire.

Délibération n° 179-2019

Hors GEMAPI - Prise de compétences sur le périmètre du SYMBO

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 56 voix pour, 18 voix contre et 10 abstentions :

- prend acte de la prise de compétence Hors GEMAPI sur le périmètre du SYMBO « Actions d'animations, de planification et de conseil pour la gestion de la qualité et de la quantité de la ressource en eau sur le bassin de la Boutonne notamment à travers le Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Boutonne. », à compter du 01/01/2020. Les modifications statutaires interviendront au prochain conseil communautaire.

Délibération n° 180-2019

Convention de mise à disposition d'un ensemble immobilier sur la commune de Lezay à l'Association Union Régionale des Foyers Ruraux - URFR, et Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association URFR

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la convention de mise à disposition de l'ensemble immobilier Moulin du Marais Maison Augereau et son annexe pour une durée de 6 ans,
- approuve la convention triennale de subvention auprès de l'association URFR,
- autorise le Président à signer ces deux conventions.

GRANDS PROJETS

Délibération n° 181-2019

Construction de la résidence habitat jeunes à Celles-sur-Belle - Attribution du marché du lot 19 - Faux plafonds

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- attribue le lot 19 à l'entreprise Côté Plafond, domiciliée à Buxerolles pour un montant de 11 512.90 € HT,
- autorise Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer le marché.

Délibération n° 182-2019

Réhabilitation des hauts de quai de la déchèterie de Melle - Attribution des marchés de travaux

Lot	Désignation	Entreprise	Montant €/HT
1	VRD		
2	Fondations Gros-oeuvre		
3	Charpente bois	Pougnand SAS	13 524.40
4	Isolation Etanchéité	Etanchéité du Sud-Ouest	16 971.70
5	Menuiseries extérieures	Hervo alu	9 154.50
6	Serrurerie	INFRUCTUEUX	
7	Menuiseries intérieures Cloisons	INFRUCTUEUX	
8	Carrelage Peinture	INFRUCTUEUX	
9	Plomberie	SARL Seguin et fils	10 896.00
10	Electricité	EEAC	12 878.20

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- déclare les lots 6, 7 et 8 infructueux,
- autorise Monsieur le président ou le vice-président délégué à signer les marchés de travaux conformément au tableau ci-dessus.

SUJET REPORTE : Construction d'une structure multi accueil à Mougon - Attribution des marchés de travaux

Délibération n° 183-2019

Réhabilitation de l'école de Couture d'Argenson - Avenants aux marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 82 voix pour et 1 abstention :

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 du lot 2 avec l'entreprise Colin pour un montant de + 7 513.20 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du lot 5 avec l'entreprise Audis pour un montant de + 10 013.97 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du lot 10 avec l'entreprise Saint Eloi Fougères pour un montant de + 3 891.34 € HT.

EDUCATION

Délibération n° 184-2019

Enfance jeunesse – Règlement de fonctionnement des halte garderies

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide le nouveau règlement de fonctionnement des halte garderies.

Délibération n° 185-2019

Transport scolaire à la rentrée 2019 – Remboursement aux familles

	Tarifs 2019/2020 votés par la Région	Participation communautaire Modulation	Proposition de tarifs communautaires (TTC)
Tarifs enfants écoles primaires	Ayant droit - Tranche 1 (QF < à 450 €)	30,00 €	15,00 €
	Ayant droit - Tranche 2 (QF entre 451 € et 650 €)	50,00 €	25,00 €
	Ayant droit - Tranche 3 (QF entre 651 € et 870 €)	80,00 €	35,00 €
	Ayant droit - Tranche 4 (QF entre 871 € et 1250 €)	115,00 €	35,00 €
	Ayant droit - Tranche 5 (QF > 1250 €)	150,00 €	35,00 €
	Non Ayant Droit	195,00 €	35,00 €
	Navette Regroupement Pédagogique Intercommunal	30,00 €	15,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le président à rembourser les familles dont les enfants sont scolarisés sur les écoles de La-Mothe-Saint-Héray à hauteur de la modulation définie ci-dessus.

AMENAGEMENT

Délibération n° 186-2019

Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale du Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 80 voix pour et 1 abstention :

- arrête le bilan de la concertation ;
- arrête le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de communes Mellois en Poitou ;
- soumet pour avis le projet de schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues aux articles L104-6, L132-7, L132-8 et L143-20 du Code de l'urbanisme ;
- autorise le président de la communauté de communes Mellois en Poitou ou la vice-présidente déléguée à prendre toute mesure pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 187-2019

Bâtiment économique de Secondigné-sur-Belle - Fin de la mise à disposition

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le président à signer l'avenant mettant fin à la mise à disposition du dit bâtiment de la commune de Secondigné-sur-Belle à la communauté de communes Mellois en Poitou.

TOURISME

Délibération n° 188-2019

Musée de Rauranum - Tarifs pour la boutique

Liste des prix des futurs produits à partir du 12/07/2019			
PRODUITS	Prix d'achat unitaire	Prix de vente unitaire	Marge unitaire
Par Belenos			
collier en perle de verre rouge	8,32 €	16,50 €	8,18 €
coupe papier glaive	9,82 €	14,90 €	5,08 €
crayon aigle	3,32 €	5,00 €	1,68 €

collier perle bois rouge et vert	4,82 €	7,50 €	2,68 €
figurine gladiateurs lot de 4	9,82 €	14,80 €	4,98 €
figurine soldats romains lot de 4	9,82 €	14,80 €	4,98 €
pendentif pégase	2,62 €	4,90 €	2,28 €
Odeum			
maquette maison gallo-romaine	5,04 €	7,50 €	2,46 €
Livre-coloriage Mosaïques gallo-romaines	8,44 €	12,50 €	4,06 €
BD « Trafic d'armes à Argentomagus	7,50 €	10,00 €	2,50 €
Carnet au fil des saisons	7,39 €	12,00 €	4,61 €
L'atelier des verriers			
Bouteille à base carré	16,65 €	21,90 €	5,25 €
Bouteille à base rectangulaire	16,65 €	21,90 €	5,25 €
Bouteille à base hexagonale	16,65 €	21,90 €	5,25 €
Carafe « Petit modèle »	21,45 €	27,90 €	6,45 €
Carafe « Moyen modèle »	30,45 €	39,90 €	9,45 €
Aryballes	16,65 €	21,90 €	5,25 €
Coupe côtelée	17,85 €	23,50 €	5,65 €
Poterie De Luc - De Casas - Mathias FERNANDES			
Gobelet KNORR78	9,84 €	13,00 €	3,16 €
Bol HERM9	11,24 €	15,00 €	3,76 €
Bol DRAG30 - Diane	53,29 €	74,90 €	21,61 €
Encrier	13,34 €	18,00 €	4,66 €
Gobelet DECHELETTE64	11,24 €	15,00 €	3,76 €
Tasse feuille d'eau	13,34 €	18,00 €	4,66 €
Statuette Vénus	16,14 €	22,00 €	5,86 €
Lampe à huile (petit modèle)	6,31 €	8,45 €	2,14 €
Toupie	4,59 €	6,00 €	1,41 €
Médaille	4,87 €	6,00 €	1,13 €
Éditions de Cabardès			
Livre au temps des gallo-romains	10,40 €	16,00 €	5,60 €
Livre Amphoralix	7,15 €	11,00 €	3,85 €
Livre les mots de l'antiquité	9,10 €	14,00 €	4,90 €
Marque-page gallo-romain	0,52 €	0,90 €	0,38 €
Les jardins des simples			
Sachet de tisane simple	2,37 €	3,90 €	1,53 €
pot de miel 250gr	3,17 €	4,90 €	1,73 €
Création musée			
Livret sur la migration	1,19 €	5,00 €	3,81 €
Tarif pour 6 livrets (5 achetés / 1 offert)	23,33	25,00 €	1,67 €
23,33 est le prix établi par rapport au 5 livrets les plus chers de la gamme			

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte les tarifs des objets mis en vente dans la boutique du musée à compter du 12 juillet 2019.

SPORT

Délibération n° 189-2019

Entretien des espaces verts près des plages et du terrain de sable de la piscine de Brioux-sur-Boutonne - Convention entre Mellois en Poitou et la commune de Brioux-sur-Boutonne

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition de services avec la commune de Brioux-sur-Boutonne.

Délibération n° 190-2019

Carrière de Cinq Coux - Approbation du règlement intérieur du site d'Escalade de la Falaise de Cinq Coux

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur proposé,
- autorise Monsieur le président ou le vice-président délégué, à signer ce règlement.

Délibération n° 191-2019

Site naturel d'escalade de la falaise Cinq Coux - Convention fixant les modalités d'occupation et d'entretien du domaine public

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le président à signer la convention fixant les modalités d'occupation et d'entretien du domaine public du site naturel d'escalade de la falaise de Cinq Coux et tous documents afférents.

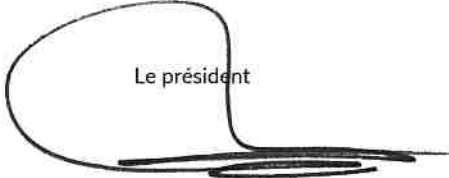
Relevé de décisions du Président

Grands projets

Numéro de décision	Date de signature	Objet décision	N° de lots	Attributaire/ Détail décision	Montant (€ HT)
DP2019GP-17	12/06/19	Instruction dossier « Loi sur l'eau » - Aménagement du parvis de la gendarmerie de Melle - Diagnostic pollution des sols	-	G.M.E.P.	+ 4 925.00
DP2019GP-18	12/06/19	Marché de réhabilitation de l'ancien hôpital de Melle - Avenants au marché de travaux « Terrassement - VRD »	19	EUROVIA	+ 774.40 + 882.80
DP2019GP-19	14/06/19	Remise en conformité des goulottes de la piscine de Sauzé-Vaussais - Complément d'honoraires	-	BET ACE	+ 5 300.00 + 5 300.00
DP2019GP-20	14/06/19	Construction d'une résidence Habitat Jeunes à Celles sur Belle - Remplacement du coordonnateur SPS suite abandon	-	ERSO	+ 3 285.00
DP2019GP-21	28/05/19	Réhabilitation de l'ancienne gare de Celles sur Belle en maison des jeunes - Remplacement du coordonnateur SPS suite abandon	-	ERSO	+ 2 185.00

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du conseil communautaire
le 15 juillet 2019

Le président



Fabrice MICHELET